



## Réunion d'information

# Natura 2000 Saison PAEC et MAEC

04 mars 2019  
Gestas





## Déroulé de la présentation

### L'origine du projet : le site N2000 Saison

- Le site Natura 2000 du Saison
- Le DOCOB Natura 2000 Saison

### Le PAEC et les MAEC Saison

- Le PAEC Saison N2000 2019
- Qu'est ce que les MAEC / engagements Saison ?
- Les engagements souscriptibles
- Les démarches à réaliser





# L'origine du projet : le site N2000 Saison



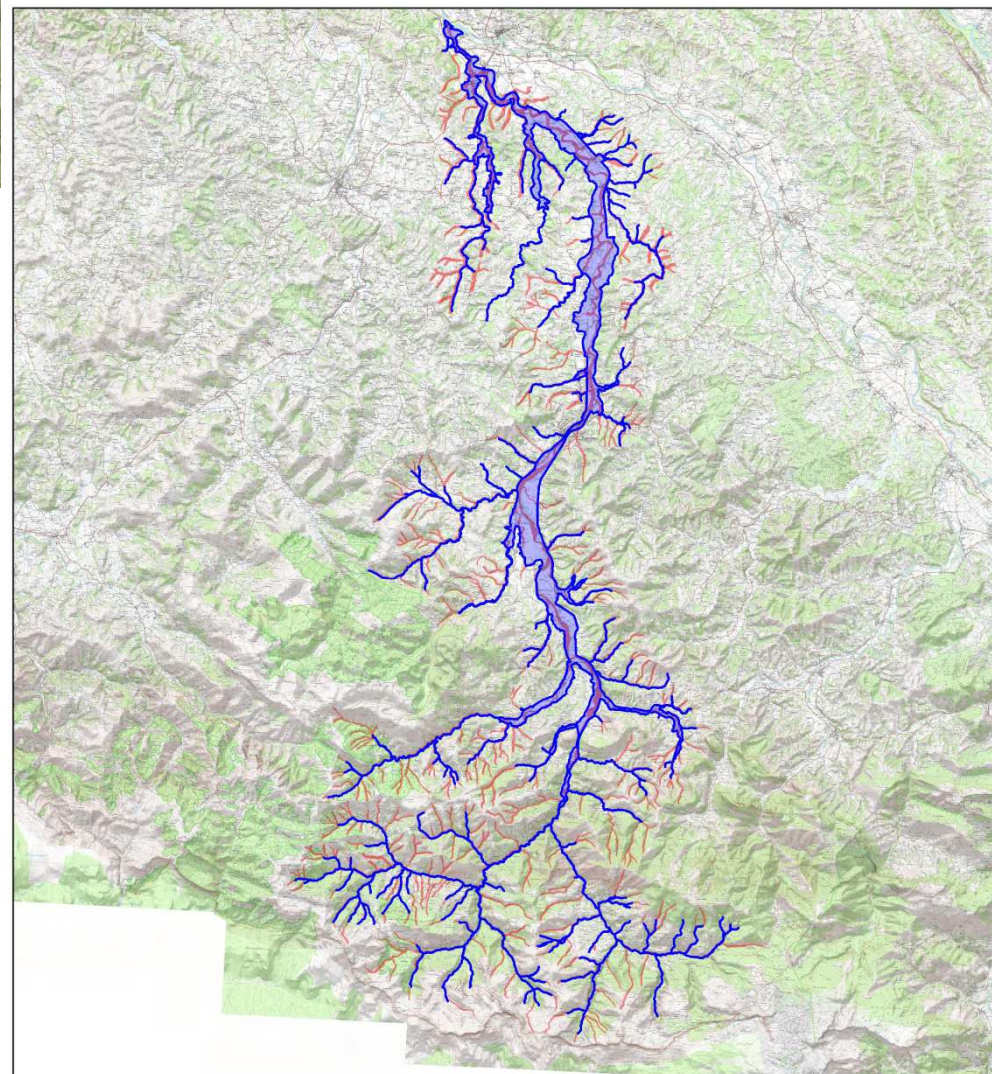
## Qu'est ce que Natura 2000 ?

- ❖ Objectif de Natura 2000 : favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des **besoins économiques, sociaux et culturels**, dans une logique de développement durable.
- ❖ Il a été créé en application des **directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992)**.
- ❖ Document d'Objectifs (DOCOP)
  - ✓ Diagnostics : **socio-économique et écologique**
  - ✓ Enjeux et objectifs
  - ✓ Mesures de gestion



# Le site Natura 2000 Le Saison

- ❖ Limites du périmètre du site : quasi ensemble des réseaux hydrographiques permanents + plaines alluviales (Saison et principaux affluents)
- ❖ Près de 50 communes
- ❖ 3684 hectares au total pour environ 300 km de cours d'eau permanents



© SIGOM - Tous droits réservés - Fond cartographique : IGN Scan25, BdTopo, GéoFla, DREAL Aquitaine / © Biotope  
Conception et réalisation : Biotope, 2017

#### Périmètre d'étude

- Périmètre de désignation du SIC
- Périmètre actualisé





# Enjeux écologiques HIC

- ❖ 43 habitats naturels d'Intérêt communautaire (HIC), dont la grande majorité directement liés aux relations avec le cours d'eau pour une surface de près de 122 hectares.

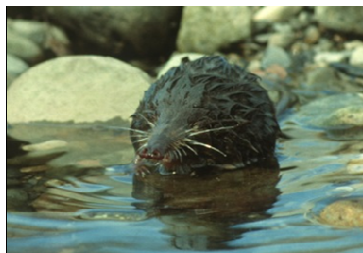


Intitulé Natura 2000	Enjeu de conservation
Forêts alluviales	Fort
Eaux oligo-mésotrophes calcaires	Fort
Rivières des étages planitiaire à montagnard	Fort
Rivières alpines	Fort
Mégaphorbiaies hygrophiles (submontagnard)	Fort
Prairies maigres de fauche	Moyen
Sources pétrifiantes	Moyen
Forêts de pentes, éboulis ou ravins	Moyen
Lacs eutrophes naturels	Moyen
Rivières avec berges vaseuses	Moyen
Eaux oligotrophes	Moyen
Mégaphorbiaies hygrophiles	Moyen
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i>	Faible
Landes sèches européennes	Faible



# Enjeux écologiques EIC

❖ 9 espèces d'Intérêt communautaire (EIC)



Desman des Pyrénées



Saumon atlantique



Ecrevisse à pattes blanches



Lamproie marine



Aloses



Loutre d'Europe



Chabot de l'Adour




Lamproie de planer

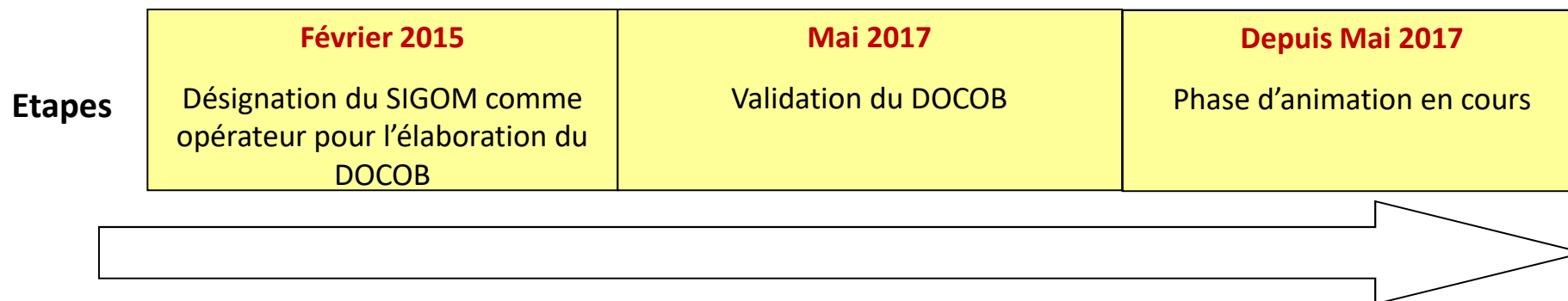
Nom commun	Enjeu de conservation
Desman des Pyrénées	Fort
Saumon atlantique	Fort
Ecrevisse à pattes blanches	Fort
Lamproie marine	Assez Fort
Grande Alose	Assez Fort
Loutre d'Europe	Moyen
Alose feinte	Moyen
Chabot de l'Adour	Moyen
Lamproie de Planer	Moyen

+ Agrion de Mercure






## Le DOCOB Natura 2000 du site du Saison : les étapes



- **Prise de compétence de l'élaboration du DOCOB en février 2015**
- **2 ans de concertation avec les acteurs du territoire pour réaliser le DOCOB du site et le valider en comité de pilotage du 12 Mai 2017**
- **Phase d'animation en cours (et notamment PAEC)**





## Le DOCOB Natura 2000 du site du Saison : les objectifs

### 7 objectifs de conservations identifiés :

1. Maintien des populations de Desman
2. Maintien des habitats d'intérêt communautaire sur le Saison montagnard
3. Restauration du système en tresses sur le Saison médian
4. Amélioration de la continuité écologique des espèces
5. Augmentation des surfaces de prairies de fauche, mégaphorbiaies et ripisylve
6. Restauration de la fonctionnalité des frayères à l'aval de Mauléon
7. Identification de la responsabilité du site N2000 du Saison pour l'Agrion de mercure, le Cuivré des marais et le Damier de la succise



# Le DOCOB Natura 2000 du site du Saison : le plan d'actions



Objectifs  
déclinés en  
34 actions

N° de l'action		Nom du site N2000	
INTITULE DE L'ACTION		Priorité : -- Faisabilité : --	
Objectif opérationnel	Répond à un ou plusieurs objectifs opérationnels fixés dans le DOCOB		
Espèces IC concernées	Espèces pour lesquelles cette action est mise en œuvre		
Pratiques en 2014	Action ou gestion réalisée lors de la réalisation du DOCOB		
Changements attendus	Résultats escomptés de l'action		
Description de l'action			
▶ <b>Éléments de contexte</b> Description du contexte qui a amené à inscrire cette action dans le DOCOB			
▶ <b>Détail de l'action</b> Descriptif de l'action. Une action peut contenir différentes sous-actions. Pour chacune, un descriptif et un montant estimatif sont indiqués.			
Nature des opérations		Montant	
Description des étapes de l'action		Estimation par étape	
▶ <b>Autre(s) action(s) en lien</b> Liste des actions en lien			
Modalités de mise en œuvre			
▶ <b>Périmètre d'intervention</b>		Carte de localisation de l'action	
▶ <b>Maître d'ouvrage</b> Porteur de projet potentiel		▶ <b>Partenaires techniques</b> Tous les acteurs du territoire	
▶ <b>Financiers potentiels</b> Structure ou institution pouvant financer l'action (FEADER, Etat, Conseil régional, Conseil départemental...).	▶ <b>Montant sur 5 ans</b> Estimation HT globale sur 5 ans.	▶ <b>Outils financiers</b> Liste des programmes ou mesures permettant de financer l'action.	
▶ <b>Calendrier et budget estimatif</b>			
2016	2017	2018	2019
Liste des étapes ou actions par année			
Montant par année			

Rapport de synthèse du DOCOB « La Nivelle » - Mars 2015

- 48 -

## 4 outils possibles :

- Les **contrats forestiers** pour les acteurs forestiers
- Les **contrats Natura 2000** pour les non agriculteurs et non forestiers (privés ou publics)
- **Animation** (mesures non contractuelles)
- **Les MAEC pour les agriculteurs**

+ indicateurs de suivi



Objectif général du DOCOB	Objectif opérationnel	Action du DOCOB	Intitulés des engagements	Code	Engagement unitaire	Aide/ha
Amélioration de la continuité écologique des espèces	Restauration des habitats à écrevisse à l'aval des affluents colonisés	Restauration de la ripisylve à l'aval des affluents colonisés	Entretien des ripisylves	AQ_SAIS_RI01	LINEA_03	1,01€/ml
Augmentation des surfaces de prairies de fauche, mégaphorbiaies et ripisylves	Incitation à la mise en place de pratiques agricoles favorables à la conservation ou au développement des HIC	Inciter à l'amélioration des pratiques de gestion des prairies compatibles avec la conservation ou la restauration des HIC	Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation / Prairies remarquables	AQ_SAIS_HE01 / AQ_SAIS_HE02	HERBE 03 HERBE 06 / HERBE 07	198,33€/ha / 66,01€/ha
Restauration de la fonctionnalité des frayères à l'aval de Mauléon	Lutte contre les facteurs conduisant au colmatage des frayères	Limiter l'érosion des sols et développer les zones tampons	Conversion de grandes cultures en prairies / Entretien de la ripisylve	AQ_SAIS_CO01 AQ_SAIS_RI01	COUVER 06 LINEA_03	304€/ha / 1,01€/ha
	Limitation des sources de pollution anthropiques	Inciter à la réduction ou à l'absence d'utilisation d'intrants et pesticides aux abords des cours d'eau	Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation	AQ_SAIS_HE01	HERBE 03 HERBE 06	198,33€/ha

## **Le Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC ) Saison Natura 2000**



## PAEC et MAEC Saison

### Le site Natura 2000 du Saison

---

- ✓ Réponse pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive à l'appel à projet 2019 du PAEC avec dépôt du dossier le 20 Novembre 2018 et réponse favorable début février 2019.
- ✓ Le SIGOM est l'opérateur du PAEC Saison Natura 2000
- ✓ Poursuite du partenariat entre le SIGOM et la CA64 pour la co-animation du PAEC sur l'ensemble du territoire. Peut vous accompagner pendant votre déclaration PAC.
- ✓ Poursuite du partenariat entre le SIGOM et EHLG pour la co-animation du PAEC sur la partie basque .
- ✓ 5 MAEC proposées en 2018 reconduites en 2019.



### Qu'est ce que le PAEC Saison N2000 ?

- Le PAEC Saison identifie les engagements souscriptibles et pertinents vis-à-vis des enjeux Natura 2000 du Saison
- Un engagement comporte une ou plusieurs MAEC
- En 2019, 5 engagements seront souscriptibles :

Code	Intitulé complet de l'engagement	MAEC mobilisées	Montant indicatif
AQ_SAIS_CO01	Conversion de grandes cultures en prairies	COUVER_06	304 €/ha
AQ_SAIS_RI01	Entretien de la ripisylve	LINEA_03	1,01 €/ml
AQ_SAIS_HE01	Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation	HERBE_03 + HERBE_06	198,33 €/ha
AQ_SAIS_HE02	Prairies remarquables	HERBE_07	66,01 €/ha
AQ_SAIS_MI01	Entretien des prairies inondées	MILIEU_02	37,72



# PAEC et MAEC Saison

## Eligibilité et périmètre

---

### Qu'est ce qui est éligible ?

- Les parcelles agricoles et les ripisylves contractualisés dans le périmètre du PAEC

### Quel est le périmètre du PAEC

- Le périmètre du PAEC englobe la **totalité de la surface de tous les îlots PAC compris entièrement ou pour partie dans le périmètre N2000 ainsi que dans une bande tampon s'étirant jusqu'à 100 mètres au-delà du périmètre Natura 2000**
- Pour le Saison, le zonage Natura 2000 suit le Saison et certains de ses affluents, en « débordant » plus ou moins suivant les secteurs

### Le PAEC Saison en quelques chiffres

- 471 exploitations
- 21 000 ha de SAU, 80% en herbe
- 95 % des exploitations avec un atelier élevage
- Le PAEC Saison est associé au PAEC Montagne

# PAEC et MAEC Saison

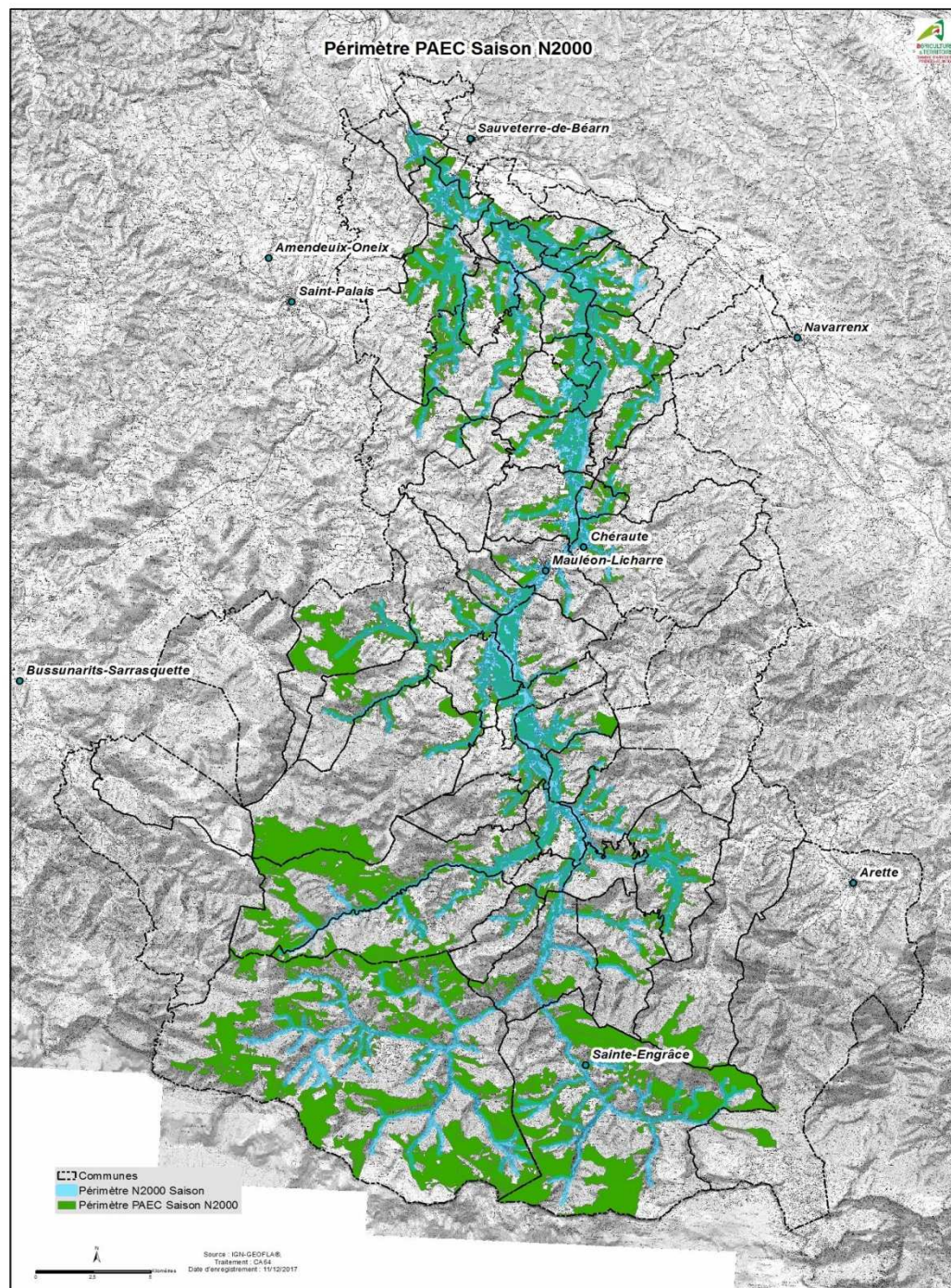
## Eligibilité et périmètre

### Périmètre du PAEC

Vous êtes potentiellement éligible si vos parcelles sont situées totalement ou en partie dans la zone verte

Un lien internet pour voir rapidement si vos îlots sont dans le périmètre :

<http://sig.agriaquai.fr/64/SAISON/flash/>



# PAEC et MAEC Saison

## Eligibilité et périmètre

### Périmètre du PAEC

Nom de la commune	Nom de la commune
AINHARP	LACARRY-ARHAN-CHARRITTE-DE-HAUT
ALCAY-ALCABEHETY-SUNHARETTE	LAGUINGE-RESTOUE
ALOS-SIBAS-ABENSE	LARRAU
ARBERATS-SILLEGUE	LICHANS-SUNHAR
ARBOUET-SUSSAUTE	LICHOS
AROE-ITHOROTS-OLHAIBY	LICQ-ATHEREY
ARRAST-LARREBIEU	LOHITZUN-OYHERCQ
ATHOS-ASPIS	MAULEON-LICHARRE
AUSSURUCQ	MENDITTE
AUTEVIELLE-SAINT-MARTIN-BIDEREN	MONCAYOLLE-LARRORY-MENDIBIEU
BERROGAIN-LARUNS	MONTORY
CAMOU-CIHIGUE	MUSCULDY
CHARRE	NABAS
CHARRITTE-DE-BAS	ORDIARP
CHERAUTE	OSSAS-SUHARE
DOMEZAIN-BERRAUTE	OSSERAIN-RIVAREYTE
ESPE-UNDUREIN	RIVEHAUTE
ESPIUTE	SAINTE-ENGRACE
ETCHARRY	SAINT-GLADIE-ARRIVE-MUNEIN
ETCHEBAR	SAUGUIS-SAINT-ETIENNE
GARINDEIN	TABAILLE-USQUAIN
GESTAS	TARDETS-SORHOLUS
GOTEIN-LIBARRENX	TROIS-VILLES
GUINARTHE-PARENTIES	VIODOS-ABENSE-DE-BAS
HAUX	
IDAUX-MENDY	

Liste des cours d'eau (non exhaustif)
Le Saison
Le Lauhirasse
Le ruisseau de Lafaure
L'Ap(h)aure
Le Borlaas
Le ruisseau de Salle
Le ruisseau de Mazères
L'Arangorena
L'Apouhoura
L'Ibarra erreka
L'Ibargonéa (ou Guéchala)
L'Ap(h)oura
Le ruisseau d'Etcheverry
L'Apanise
L'Elgarena (ou Uthurroche)
Le ruisseau de Susselgue
Le Gave de Sainte Engrâce
Le Gave de Larrau



# PAEC et MAEC Saison

---

**Qu'est ce que les MAEC / engagements  
Saison N2000?**

# Qu'est ce que les MAEC / engagements Saison N2000?

---

## Les MAEC / engagements Saison N2000 sont :

- Des engagements sur 5 ans
- Des aides directes du second pilier de la PAC
- Des cahiers des charges précis à respecter sous peine de restitution des aides
- Des **engagements localisés** : à la parcelle ou sur des linéaires de ripisylve
- Des engagements à prendre lors de votre **télédéclaration PAC 2019**
- Des engagements pouvant se cumuler
- Nécessitent de faire réaliser un **diagnostic** pour vous assurer de votre éligibilité
- Engagement retard de fauche et absence de fertilisation : combinaison de 2 MAEC indissociables
- Suivant la consommation de l'enveloppe, l'opérateur pourra être amené à prioriser les dossiers (habitats et espèces / parcelles inondées / engagements > 4 ha)

## **Les engagements souscriptibles**



## Les engagements souscriptibles

# Conversion de grandes cultures en prairies

Nom de l'engagement	Conversion de grandes cultures en prairies
Code	AQ_SAIS_CO01
Montant	304€/ha
MAEC concerné	COUVER_06
Éléments concernés	Parcelles d'au moins 10 mètre de large
Surfaces éligibles	Terres arables Les PT de plus de 2 ans et les jachères ne sont pas éligibles Les bandes enherbées BCAE et les 5 premiers % de SIE ne sont pas éligibles
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Couvert à mettre en place le 15 mai dernier délai (ou le 20 septembre si culture d'hiver en place)</li><li>▪ Maintenir ce couvert pendant 5 ans</li><li>▪ Le couvert peut être un mélange de graminées et de légumineuses ; les légumineuses pures sont interdites</li></ul>
Enregistrement	Identification de l'élément engagé (n° d'ilot) Pratique de fertilisation : date, type, quantité Fauçage : date, matériel utilisé Pâturage : date entrée et sortie , nombre d'animaux
Diagnostic	Oui
Point de vigilance	Une fois implanté, le couvert devra être déclaré en PP ou en PT
Surfaces prioritaires	Parcelles à proximité d'HIC et/ou de zone de reproduction ou d'habitat d'espèce d'IC

# Les engagements souscriptibles

## Entretien de la ripisylve

Nom de l'engagement	Entretien de la ripisylve
Code	AQ_SAIS_RI01
Montant	1,01 €/ mètre linéaire
MAEC concerné	LINEA_03
Éléments concernés	Linéaire de ripisylve de 50 m minimum
Surfaces éligibles	En fonction du diagnostic
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien à effectuer des 2 côtés de la ripisylve (côté parcelle et côté cours d'eau), 2 fois en 5 ans, dont une intervention au moins au cours des 3 premières années</li> <li>▪ <b>Réalisation de la taille des arbres entre le 1er septembre et le 31 mars</b></li> <li>▪ Réalisation de l'enlèvement des embâcles et de l'entretien du lit du cours d'eau entre le 1er février et le 1er octobre.</li> <li>▪ Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches : Type lamier; épareuses et broyeurs à fléaux non autorisés</li> <li>▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sauf en localisé"</li> </ul>
Enregistrement	Identification de l'élément engagé (localisation RPG, longueur ) Interventions réalisées (coupes, éclaircies, abattages, etc.) : date(s), matériel utilisé, modalités, Liste des essences si plantation
Diagnostic	Oui
Point de vigilance	Plan de gestion fourni par l'opérateur Entretien interdit entre le 1er avril et le 31 juillet
Surfaces prioritaires	Ripisylve d'IC

## Les engagements souscriptibles

### Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation

Nom de l'engagement	Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation	
Code	AQ_SAIS_HE01	
Montant	198,33 € /ha	
MAEC concerné	HERBE_03>30 UN	
Éléments concernés	Prairies gérées individuellement	
Surfaces éligibles	PP, PT et surfaces pastorales sont éligibles (prorata déduit) Les bandes enherbées BCAE ne sont pas éligibles	
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fauchage autorisé à partir du 4 juin</li><li>▪ 80 % des surfaces engagées doivent chaque année respecter le retard de fauche</li><li>▪ UGB max = 1,7 / ha</li><li>▪ Interdiction de pâturage par déprimage à partir du 15 mars (càd avant montée en fleur des poacées)</li></ul>
Enregistrement	Identification de l'élément engagé (n°d'ilot) Fauche : date, matériel utilisé Pâturage : date entrée et sortie , nombre d'animaux	
Diagnostic	Oui	
Point de vigilance	Interdiction du retournement des surfaces engagées Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sauf en localisé La fertilisation M/P n'est pas interdite	
Surfaces prioritaires	Prairies mésophiles d'IC	



# Les engagements souscriptibles

## Prairies remarquables

Nom de l'engagement	Prairies remarquables
Code	AQ_SAIS_HE02
Montant	66,01 €/ha
MAEC concerné	HERBE_07
Éléments concernés	Prairies remarquables
Surfaces éligibles	Seules les PP sont éligibles (pro-rata déduit)
Cahier des charges	▪ <b>Présence d'au moins 4 plantes indicatrices</b> (cf SIGOM ou CA64)
Enregistrement	Identification de l'élément engagé (n° d'ilot) Pratique de fertilisation : date, type, quantité Fauche ou broyage : date, matériel utilisé Pâturage : date entrée et sortie , nombre d'animaux
Diagnostic	Oui
Point de vigilance	Interdiction du retournement des surfaces engagées Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sauf en localisé
Surfaces prioritaires	Prairies d'IC

# Les engagements souscriptibles

## Prairies remarquables

- 1ère sous-classe : Prairiales généralistes

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Trifolium sp	Trèfles
Achillea sp ; Meum sp. ; Foeniculum sp.	Achillées, Fenouils
Leucanthemum vulgare	Grande marguerite
Centaurea sp.	Centaurées
Lotus sp.	Lotiers
Lathyrus sp. ; Vicia sp. ; Medicago lupulina, falcata, minima	Gesses, Vesces ou Luzernes sauvages

- 2ère sous-classe : Prairiales de fauche

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Lychnis flos-cuculi ; Silene sp.	Silènes
Mentha sp.	Menthes
Sanguisorba minor, officinalis	Pimprenelles ou Sanguisorbe
Campanula sp.	Campanules
Knautia sp. ; Succisa pratense ; Scabiosa sp.	Knauties, Scabieuses ou Succises
Tragopogon sp. ; Scorzonera humilis	Salsifis ou scorsonères
Rhinanthus sp.	Rhinanthes
Thymus sp. ; Origanum vulgare	Thyms et origans
Orchideaceae sp. ; Dianthus sp.	Orchidées ou oeillets
Polygala vulgaris	Polygales
Linum sp.	Lins
Hippocrepis comosa	Hippocrépis
Anthyllis sp.	Anthyllides ou Vulnéraires
Pedicularis sp. ; Parnassia sp.	Pédiculaires ou Parnassies

# Les engagements souscriptibles

## Entretien des prairies inondées

Nom de l'engagement	Entretien des prairies inondées
Code	AQ_SAIS_MI01
Montant	37,72 €/ha
MAEC concerné	MILIEU_02
Éléments concernés	Prairies inondées
Surfaces éligibles	Prairie (prairies, landes et pelouses) longuement inondables en bas fond Prairies régulièrement inondables à ressuyage plus rapide
Cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prairies régulièrement inondables définies par le SIGOM sont éligibles</li> <li>▪ <b>Date de remise en état au plus tard au 30 juin</b></li> </ul>
Enregistrement	Non
Diagnostic	Oui
Point de vigilance	Interdiction du retournement des surfaces engagées Entretien = enlèvement des débris végétaux, limons ou autre
Surfaces prioritaires	Parcelles soumises à des crues décennales

# PAEC et MAEC Saison

---

**Comment procéder ?**





# PAEC et MAEC Saison

## Etape 1 : le diagnostic

---

### Etape 1 : faire réaliser un diagnostic

- Prenez connaissance du **périmètre du PAEC** et des **cahiers des charges** des engagements,
- **Contactez les animateurs du PAEC** si vous souhaitez plus d'informations ou souscrire des mesures. Ces derniers réaliseront **un diagnostic**.
- Le diagnostic est à réaliser **avant votre déclaration PAC** : **ne perdez pas de temps à prendre rendez-vous**

 Gaves d'Oloron et de Mauldon	Grégory MINVIELLE	06.75.73.66.65 / <a href="mailto:g.minvielle.sigom@orange.fr">g.minvielle.sigom@orange.fr</a>
 AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	Julien BOYER	06.70.88.44.90 / <a href="mailto:j.boyer@pa.chambagri.fr">j.boyer@pa.chambagri.fr</a>
 EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA	Mikel SAINTE MARIE	07.69.08.40.70 / <a href="mailto:mikel@ehlgbai.org">mikel@ehlgbai.org</a>

## Etape 2 : la télédéclaration PAC

---

### Etape 2 : télédéclarez vos engagements dans votre dossier PAC 2019

Si vous êtes éligible, **télédéclarez les surfaces/linéaires que vous souhaitez engager dans votre dossier PAC 2019 :**

- Vous pouvez le faire tout seul
- Vous pouvez contacter un organisme agricole animateur pour vous accompagner dans votre télédéclaration (n'oubliez pas de préciser lors de votre prise de rendez-vous PAC)
- Dans tous les cas, vous devez télédéclarez **les éléments et engagements qui ressortent du diagnostic**

# PAEC et MAEC Saison

## Etape 2 : la télédéclaration PAC

Assistance au 0 800 224 371 (appel gratuit depuis un fixe) du lundi au vendredi de 7h à 21h, le samedi et jours fériés (sauf 1er mai) de 9h à 17h (heures de métropole).

telepac Dossier PAC 2017

ACCUEIL DECLARATION IMPORTEXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification IRPG Description des parcelles Demande aides Verdissement Efficacité annuels RPQ MAEC / EAC MAEC / EAC MAEC Dépot de dossier Réviser Modifier après dépôt

N° PACAGE : N° SIRET : Déclaration en cours

REGISTRE PARCELLAIRE

Couches

lots

N° lot	Surface graphique (ha)
1	5.88
2	5.43
3	31.80
8	4.04
9	4.83
10	8.40
11	10.28
15	18.75
31	1.33
32	2.03
47	19.19

Parcelles

Éléments BIO

Éléments MAEC

Alertes graphiques

Éléments MAEC

N° lot	Élément	Quantité (ha ou m)	Code mesure
2	L1	235	RA_BRD...
3	L1	136	RA_BRD...
3	P1		RA_BRD...

Echelle 1 / 10000

curseur: x: 709789 y: 6731658

Photo Carte Couleur Noir & blanc Calque Contour

Stopper

- Droits BIO
- Droits MAEC Statistiques
- Droits MAEC linéaires et ponctuelles

### Etape 3 : mise en œuvre

---

#### Etape 3 : appliquer les engagements

- Respecter les cahiers des charges des engagements en les mettant en œuvre au plus tôt (ex : 15 Mai pour « Conversion en prairie », ...)
- Tenir un cahier d'enregistrement



### Etape 4 : ...

---

#### **...: Armez-vous d'un peu de patience**

- La Région et la DRAAF doivent statuer en définitif sur votre dossier, en fonction notamment des enveloppes et des priorités du PAEC.



**MAEC**

## Le bilan 2018 des engagements

- 65 agriculteurs rencontrés
- 48 agriculteurs ayant contractualisés sur une ou plusieurs mesures

Les MAEC engagées en 2018 (pour 5 ans)					
Code mesure	Intitulé complet de la mesure	Montant unitaire (€ /an)	Surfaces engagées (ha)	Montant (€) sur 2018	Montant (€) sur 5 ans
AQ_SAIS_CO01	Conversion de grandes cultures en prairies	304	92,75	28 196	140 980
AQ_SAIS_RI01	Entretien de la ripisylve	1,01	24 066 ml	24 306	121 533
AQ_SAIS_HE01	Prairies : retard de fauche et absence de fertilisation	198,33	50,03	9 922	49 612
AQ_SAIS_HE02	Prairies remarquables	66,01	297,26	19 622	98 110
AQ_SAIS_MI01	Entretien des prairies inondées	37,72	14,17	535	2 670

**Total des engagements attribués sur le Saison pour 2018 :**  
**82 580€ / an soit 412 900€ / 5 ans**



# Place à la discussion

---

